



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 02 juillet 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 04

Extrait n°BC-07-2024-186

Objet : Approbation de l'avenant n° 2 au marché « de travaux pour la réalisation d'un Centre d'animation et d'interprétation de la culture précolombienne de Vivé au Lorrain (Relance) - Lot n° 8 : Électricité CFO ».

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Christian PALIN, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Patricia PALMONT, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR à Christian PALIN, Germain DUTON Christian RAPHA.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1414-4 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R 2184-1 ;

Considérant les caractéristiques, présentées ci-après, de l'avenant 2 au marché pour « Réalisation du centre d'Animation et d'Interprétation de la Culture Amérindienne à Vivé au Lorrain (Relance) – Lot n° 8 : Électricité CFO ».

Identification des marchés :

N° du marché	Titulaire	Montant des marchés	Date de réception au contrôle de légalité	Date de notification
2022/024/T-8	LOURELEC	494 734,08 € HT	15/02/2023	16/02/2023

Objet de avenants 2 :

L'objet de l'avenant 2 est de :

Prendre en compte les travaux supplémentaires issus de mises au point techniques faites après la signature du marché, concernant :

- La mise en place d'éclairage extérieur en façade dans l'enclos du bâtiment technique S4 pour faciliter les interventions urgentes de nuit ;
- La prise en compte et mise en place de fourreaux et de boîtiers de prises de sols par anticipation, au coulage des dalles des bâtiments P4 et P9, pouvant être nécessaires aux branchements d'aménagements scénographiques dont le projet n'est pas encore abouti.
- L'alimentation électrique des bungalows de la billetterie Provisoire en phase 1

Les travaux de la PHASE 1 sont modifiés selon devis joints faisant partie intégrante du présent avenant.

N° 2023-09-001-indB en date du 13/12/2023 d'un montant de **590,72€ HT** imputable à la PHASE 1

N°2024-03-003-IndA en date du 26/03/2024 d'un montant de **4 065,12€ HT** imputable à la PHASE 1

N° 2024-03-002 -Ind A en date du 20/03/24 d'un montant de **9 149,93 € HT** imputable à la PHASE 1

Cette modification non substantielle du marché est adoptée sur la base des articles R. 2194-2 du Code de la commande publique.

Montant initial du marché public**Tranche Ferme (phase 1)**

- Taux de la TVA : **8,5%**
- Montant HT : **268 188,14 €**
- Montant TTC : **290 984,13 €**

Tranche optionnelle (phase 2)

- Taux de la TVA : **8,5%**
- Montant HT : **226 545,94 €**
- Montant TTC : **245 802,34 €**

Montant total HT : 494 734,08 € HT

Durée initiale du marché :

La durée d'exécution globale de l'ensemble des marchés est de 20 (vingt) mois à compter de la date fixée par l'OS précisant la date de démarrage de la période de préparation.

Montant de l'avenant n° 2 :

- Taux de la TVA : 8,5%
- Montant HT PHASE 1 : **13 805,77 €**
- Montant TTC : **14 979,26 €**

Nouveau montant du marché public :**Tranche Ferme (phase 1)**

- Taux de la TVA : 8,5%
- Montant HT 281 993,91 €
- Montant TTC 305 963,39 €

Tranche optionnelle (phase 2)

- Taux de la TVA : 8,5 %
- Montant HT : 226 545,94 €
- Montant TTC : 245 802,34 €

Nouveau montant total du marché : 508 539.85 € HT

- **% d'écart introduit par l'avenant : +2,79 %**

Délais d'exécution

Le délai d'exécution reste inchangé.

Considérant que conformément à l'article L1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT), l'avenant n° 2 ayant une incidence financière inférieure à 5 % d'augmentation, n'est pas soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver l'avenant n° 2 au marché « Réalisation du centre d'Animation et d'Interprétation de la Culture Amérindienne à Vivé au Lorrain (Relance) - Lot n° 8 Électricité CFO » avec l'entreprise LOURELEC tel quel décrit ci-dessus.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 26 juillet 2024



Le Président

Bruno Nestor AZÉROT